



**PROGRAMME D'AIDE
À LA RECHERCHE
SUR L'ENSEIGNEMENT
ET L'APPRENTISSAGE**

**Guide
des subventions**

2002-2003



**PROGRAMME D'AIDE
À LA RECHERCHE
SUR L'ENSEIGNEMENT
ET L'APPRENTISSAGE**

**Guide
des subventions**

2002-2003

**Direction des programmes d'études et de la recherche
Enseignement supérieur
Ministère de l'Éducation
Version révisée, octobre 2001**

Pour tout renseignement sur le contenu du présent document, prière de s'adresser au :

Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage
Direction des programmes d'études et de la recherche
Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière
Édifice Marie-Guyart, 18^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : (418) 643-6045
Télécopieur : (418) 646-7447

PROGRAMME D'AIDE À LA RECHERCHE SUR L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE

Responsable : François Hardy
Téléphone : (418) 643-6045
Courriel : francois.hardy@meq.gouv.qc.ca

DIRECTION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES ET DE LA RECHERCHE

Directeur : Guy Demers
Téléphone : (418) 643-6671

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

Directeur : Guy Demers
Téléphone : (418) 643-6671

Site Internet : <http://www.meq.gouv.qc.ca/ens-sup>
Thème : Programmes de subvention

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
1 Objectifs généraux du PAREA	2
2 Catégories de projets de recherche	2
2.1 Recherche d'ordre général	2
2.2 Recherche orientée.....	2
3 Champs d'application du PAREA	4
3.1 Recherche sur l'enseignement.....	5
3.2 Recherche sur l'apprentissage	5
3.3 Recherche sur le milieu scolaire	6
3.4 Recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur et des technologies de l'information et de la communication (TIC)	6
4 Exclusions	8
5 Subventions accordées à la fois par le Centre collégial de développement de matériel didactique (CCDMD) et le PAREA	9
6 Critères d'admissibilité	10
6.1 Candidates et candidats.....	10
6.2 Projets	10
6.3 Responsabilités administratives.....	11
7 Durée de la subvention	11
8 Présentation d'une nouvelle demande	11
8.1 Projets <u>non liés</u> à la conception de matériel didactique ou d'un environnement pédagogique informatisé.....	12

8.2 Projets <u>liés</u> à la conception de matériel didactique ou d'un environnement pédagogique informatisé.....	15
9 Présentation d'une demande de continuation d'un projet.....	15
10 Éthique	16
11 Dates de présentation des demandes	16
11.1 Nouvelles demandes.....	16
11.2 Demandes de continuation.....	16
12 Évaluation des nouvelles demandes.....	17
12.1 Critères d'évaluation des projets	17
12.2 Processus d'évaluation	17
12.3 Composition des comités d'évaluation.....	17
13 Évaluation des demandes de continuation d'un projet.....	18
14 Dépenses admissibles	18
14.1 Rémunération pour les membres du personnel des établissements d'enseignement collégial public.....	18
14.2 Rémunération pour les membres du personnel des établissements d'enseignement collégial privé subventionnés.....	18
14.3 Frais de fonctionnement (tous les établissements)	19
15 Conditions relatives à l'acceptation d'une subvention	20
16 Remise des rapports de recherche.....	20
16.1 Rapport d'étape.....	21
16.2 Rapport final	21
17 Remise d'un rapport financier.....	21
18 Diffusion.....	21
18.1 Rapport final de recherche	21

18.2 Article	22
18.3 Autres moyens de diffusion	22
19 Présentation du rapport final	22
20 Concours des Prix du ou de la ministre	23
21 Droits d'auteur	23
Annexe 1 - Renseignements complémentaires relatifs à la recherche orientée.....	24
Annexe 2 - Guide d'évaluation.....	32
Annexe 3 - Fiches d'évaluation des résultats (A et B)	39
Annexe 4 - Protocole relatif à l'acceptation d'une subvention.....	46
Annexe 5 - Guide de rédaction du rapport d'étape	51
Annexe 6 - Formulaire de demande de subvention pour l'exercice financier 2002-2003	54
Annexe 7 - Formulaire de rapport financier	55

INTRODUCTION

Dans le cadre du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA), la Direction générale de l'enseignement et de la recherche met des ressources financières à la disposition des établissements d'enseignement collégial* pour soutenir des recherches utiles à leur développement en matière de pédagogie.

Le Programme relève de la Direction des programmes d'études et de la recherche. Le Service de l'enseignement collégial privé apporte sa collaboration pour toute question ayant trait aux établissements qui font partie de ce secteur d'enseignement.

Les personnes intéressées trouveront, dans le *Guide des subventions 2002-2003*, les renseignements nécessaires à la présentation d'une demande de subvention ainsi que les modalités et les règlements qui s'appliquent dans ce cas. On peut se procurer le présent guide ainsi qu'un formulaire de demande de subvention par l'intermédiaire du site Internet du ministère de l'Éducation, à l'adresse <http://www.meq.gouv.qc.ca/college>, sous les rubriques « Programmes de subvention » et « Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage ».

* Dans le présent document, les termes *établissements d'enseignement collégial* et *établissements* désignent les établissements des secteurs public et privé agréés aux fins de subventions.

1 Objectifs généraux du PAREA

Le ministère de l'Éducation désire contribuer à élargir et à consolider la recherche sur la pédagogie et les conditions liées à l'enseignement et à l'apprentissage dans le réseau collégial. En accordant des subventions dans le cadre du PAREA, le Ministère veut encourager les membres du personnel enseignant et du personnel professionnel à approfondir leur réflexion sur l'enseignement et l'apprentissage, informer les partenaires du réseau sur la mise au point, la révision ou l'évaluation des pratiques pédagogiques et contribuer à l'avancement des connaissances pouvant améliorer la qualité de la formation. Par ce programme, le Ministère cherche à fournir des éléments qui favorisent la réflexion, l'analyse, l'innovation et l'évaluation relatives à la pédagogie.

Le PAREA contribue à la réalisation de projets de recherche appliquée (quasi expérimentale, qualitative, descriptive, évaluative, etc.) qui se divisent en deux catégories : **recherche d'ordre général** et **recherche orientée**.

2 Catégories de projets de recherche

2.1 Recherche d'ordre général

Cette catégorie comprend les projets de recherche appliquée qui sont des initiatives individuelles ou qui proviennent d'établissements d'enseignement collégial et qui touchent l'un des quatre champs d'application du PAREA décrits plus loin (voir p. 4 à 8).

2.2 Recherche orientée

Le Ministère a établi cette catégorie pour inciter les chercheuses et chercheurs ainsi que le personnel des établissements à mener à terme des activités de recherche qui répondent aux besoins et aux questions de toute première importance en matière de pédagogie au collégial.

Cette catégorie comprend les projets de recherche déterminés en collaboration avec les partenaires du réseau collégial qui s'intéressent à l'amélioration de la pédagogie.

Outre la durée maximale de la subvention, qui est fixée à deux ans, les projets de recherche orientée doivent respecter tous les critères d'admissibilité, les règles de présentation, la date de remise des demandes ainsi que les modalités d'évaluation précisés dans le présent guide.

Cette année, plusieurs objectifs ont été jugés prioritaires. Ils sont répartis selon trois thèmes principaux. Des renseignements complémentaires sont fournis à l'annexe 1.

L'enrichissement des pratiques pédagogiques grâce aux possibilités des technologies de l'information et de la communication (voir annexe 1, p. 25)

- Déterminer les conditions organisationnelles à mettre en place pour assurer l'appropriation des TIC par les enseignants et une meilleure utilisation des TIC sur le plan pédagogique.
- Élaborer et valider un programme de perfectionnement du personnel enseignant pour assurer l'utilisation pédagogique des TIC, et ce, tant pour les initiés que pour les non-initiés.
- Évaluer les compétences des élèves en matière de TIC et leur motivation à les utiliser dans leur apprentissages.
- Définir les effets du travail coopératif et collaboratif sur l'apprentissage des élèves qui utilisent les TIC dans le cadre des cours.
- Déterminer les répercussions de l'utilisation des TIC sur la relation enseignant-élèves et sur les conditions d'encadrement des élèves.
- Examiner les conséquences de l'utilisation des TIC sur la tâche des enseignants et l'aménagement de leur temps de travail.
- Établir les causes de l'abandon de l'utilisation des TIC dans l'enseignement par des enseignants qui ont tenté de les intégrer à leurs pratiques pédagogiques.

Étant donné l'aspect relativement exploratoire de ce domaine et compte tenu de l'importance d'un engagement actif des enseignantes et des enseignants dans le processus menant à l'intégration des TIC, il paraît pertinent de privilégier des avenues de type recherche-action, où on agit davantage « avec » les enseignantes et les enseignants que « sur » eux.

Le développement de la compétence langagière et la maîtrise du français écrit (Voir annexe 1 p. 27 et 28)

- Déterminer les interventions à privilégier pour améliorer la réussite au premier cours de français et au cours de mise à niveau.
- Élaborer et valider des instruments d'évaluation de la langue qui s'intègrent dans l'évaluation des disciplines autres que le français.
- Élaborer et valider des stratégies de révision de copie pour les élèves faibles dans la maîtrise du code linguistique.

- Élaborer et valider des outils pour favoriser l'appropriation du langage et de l'esprit de la nouvelle grammaire avec ceux de la grammaire traditionnelle.
- Élaborer et valider des approches pédagogiques favorisant l'autonomie.
- Élaborer et valider des approches pédagogiques en vue d'augmenter les compétences en lecture, particulièrement en ce qui a trait à la logique et à l'abstraction.
- Analyser l'efficacité des moyens d'aide en français mis en place et dégager les points forts et les points faibles.
- Étudier les effets de l'utilisation des TIC sur la maîtrise de la langue.
- Expérimenter des modèles pédagogiques pour une intervention efficace auprès des allophones.

L'intégration des élèves immigrants : la promotion de l'égalité des chances, la maîtrise du français comme langue commune de la vie publique et l'éducation à la citoyenneté démocratique dans un contexte pluraliste (voir annexe 1, p. 30)

- Élaborer et valider un outil de connaissance des élèves immigrants nouvellement arrivés au Québec.
- Déterminer les outils de dépistage des élèves immigrants nouvellement arrivés au Québec qui sont en situation de retard scolaire important.
- Élaborer et valider des stratégies d'aide à l'apprentissage pour les élèves nouvellement arrivés et à risque sur le plan scolaire.
- Étudier les problèmes d'apprentissage de la langue française chez les élèves allophones du collégial, cerner les pistes d'intervention à cet égard, élaborer et valider des outils pour les aider dans cet apprentissage.
- Évaluer les programmes de formation destinés à préparer les enseignants et les enseignantes à la gestion de la pluriethnicité dans leur classe.
- Élaborer et valider des approches pédagogiques qui tiennent compte de la problématique interculturelle et de l'éducation à la citoyenneté et qui s'adressent à l'ensemble des élèves du réseau collégial, quelle que soit leur origine ethnique ou culturelle, qu'ils et elles côtoient quotidiennement ou non la pluriethnicité.

3 Champs d'application du PAREA

Le Programme a pour objet la recherche portant sur l'enseignement, l'apprentissage, le milieu scolaire ou les applications pédagogiques de l'ordinateur (APO) et des technologies de

l'information et de la communication (TIC). La recherche ainsi subventionnée doit favoriser le transfert des résultats à d'autres établissements ou groupes d'enseignantes, d'enseignants et d'élèves du collégial ainsi qu'à d'autres disciplines.

3.1 Recherche sur l'enseignement

Les projets de recherche sur l'enseignement doivent apporter un élément novateur à l'acte pédagogique et à l'environnement immédiat, c'est-à-dire à tout aspect lié à l'enseignement des disciplines, notamment :

- la mise à jour des méthodes d'enseignement;
- l'efficacité des méthodes ou des styles d'enseignement;
- les difficultés d'adaptation de l'enseignement à un effectif changeant et diversifié;
- l'étude approfondie de l'incidence d'une nouvelle technologie;
- l'élaboration et la validation d'instruments de recherche utiles à l'évaluation de programmes;
- l'ajustement des méthodes et des techniques d'enseignement en fonction des particularités de chaque discipline;
- les activités de recherche liées à la conception et à la validation de matériel pédagogique destiné au personnel enseignant;
- l'ajustement des méthodes d'enseignement aux objectifs du Régime des études collégiales;
- l'élaboration et l'évaluation d'approches pédagogiques non sexistes;
- les autres éléments des relations entre les élèves et leurs enseignantes et enseignants.

3.2 Recherche sur l'apprentissage

Les projets de recherche sur l'apprentissage mettent l'accent sur l'élève, c'est-à-dire sur :

- son style, ses mécanismes et sa démarche d'apprentissage;
- ses difficultés d'apprentissage et leurs causes;
- son mode d'intégration des savoirs formels et informels;
- ses besoins en matière d'apprentissage.

3.3 Recherche sur le milieu scolaire

Les projets de recherche sur le milieu scolaire mettent en relief ce qui suit :

- l'étude des caractéristiques ou des besoins de l'élève liés à la réussite et à la persévérance scolaires qui pourront faire l'objet de recommandations quant aux actions relevant de la responsabilité des établissements¹. Sont toutefois exclus les projets dont le but est de concevoir du matériel ou de proposer des pratiques pédagogiques qui nécessiteraient la collecte de renseignements personnels concernant les élèves et susceptibles de nuire au respect de leur vie privée;
- l'étude du milieu scolaire, abordé en partie ou dans sa globalité, en vue d'améliorer la pratique pédagogique ou le parcours scolaire des élèves;
- l'harmonisation des pratiques pédagogiques des différentes catégories de personnes-ressources;
- la mise au point de pratiques pédagogiques efficaces et nécessaires au soutien de l'approche-programme;
- l'évaluation des sessions d'accueil et d'intégration, mises en place dans le cadre du Régime des études collégiales;
- l'évaluation des approches systémiques retenues pour favoriser une démarche d'apprentissage harmonieuse et la réussite de l'élève;
- la définition de comportements et d'attitudes discriminatoires;
- la détermination de pratiques pédagogiques ou d'éléments qui facilitent l'intégration et le maintien des femmes dans les secteurs d'avenir où elles sont actuellement sous-représentées;
- l'évaluation des mesures destinées à soutenir les apprentissages des élèves à l'extérieur du cadre normal des cours.

3.4 Recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur (APO) et des technologies de l'information et de la communication (TIC)

Les projets de recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur et des technologies de l'information et de la communication portent, d'une part, sur certaines étapes de l'élaboration de logiciels, de la création d'un environnement pédagogique informatisé et de l'utilisation de l'ordinateur et, d'autre part, sur l'expérimentation pédagogique.

1. Le thème de recherche orientée sur les facteurs liés à la persévérance et la réussite scolaires est temporairement retiré du programme. Il a été intégré dans le nouveau programme intitulé Programme stratégique de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires, lequel est placé sous la responsabilité de la Direction de la recherche et de l'évaluation.

L'expérimentation pédagogique axée sur l'utilisation de l'ordinateur, d'un logiciel ou d'un environnement pédagogique informatisé consiste à en mesurer les effets sur l'apprentissage et le comportement des élèves. Elle implique une méthode rigoureuse et éprouvée comme la comparaison des groupes témoins et expérimentaux, l'utilisation d'instruments statistiques ou de mesure appropriés, l'analyse de contenu, le journal de bord, etc. Dans tous les cas, la pertinence du choix de la méthode doit être établie. Lorsque l'expérimentation pédagogique a pour objet un logiciel nouvellement créé, ce type de recherche ne doit pas se confondre avec l'opération de « mise au point » d'un logiciel portant sur l'amélioration et la finalisation du produit. À titre d'exemples d'expérimentation pédagogique, signalons l'innovation pédagogique, la création de situations d'apprentissage nombreuses et variées, le développement et la mise au point de méthodes d'enseignement adaptées au TIC.

S'il s'agit d'un projet visant à la création d'un logiciel, les auteurs ou auteures doivent faire une nouvelle demande de subvention pour ce qui est de son expérimentation pédagogique, et ce, en raison de l'incertitude inhérente à sa mise au point.

La création de logiciels ou d'un environnement pédagogique informatisé comporte trois étapes qui correspondent à l'obtention de trois résultats.

- 1 *L'étape des idées*
- 2 *L'étape de définition d'un prototype de logiciel ou d'environnement pédagogique informatisé*
- 3 *L'étape de finalisation du produit*

1 *L'étape des idées (dépenses partiellement couvertes par le PAREA)*

Cette étape permet d'estimer si une nouvelle application pédagogique de l'ordinateur ou des nouvelles technologies de l'information et de la communication se révèle un moyen utile, voire nécessaire, pour résoudre un problème d'apprentissage ou d'enseignement : encadrement, gestion et évaluation de l'enseignement, etc. Elle contribue également à déterminer les objectifs pédagogiques. Il est à noter que le PAREA ne couvre pas les dépenses liées à ces démarches. Ces dernières constituent plutôt une étape préliminaire à la réalisation du projet et doivent être intégrées au mémoire qui accompagne la demande de subvention.

Enfin, l'étape des idées permet de préciser le type de logiciel ou d'environnement pédagogique informatisé qui sera créé. Les dépenses qu'occasionne cette activité sont couvertes par le PAREA.

2 *L'étape de définition d'un prototype de logiciel ou d'environnement pédagogique informatisé (dépenses entièrement couvertes par le PAREA)*

Il s'agit d'une étape de recherche-développement au cours de laquelle s'articulent des éléments de recherche pédagogique et des éléments de recherche informatique, soit la spécification des fonctions. Cette étape se fait normalement selon le modèle traditionnel² ou le modèle obtenu par prototypage³. Il est possible, et même

2. Le modèle traditionnel, appelé modèle de spécifications, permet d'élaborer un logiciel complet sur papier. Un devis informatique en est le résultat, qu'il soit présenté sur papier ou sur tout autre support; il expose en détail le contenu de la

souhaitable, la plupart du temps, de s'appuyer sur l'un et l'autre. Dans les deux cas, les activités de recherche visent à dissiper une incertitude sur le plan technologique et à faire un progrès en matière de pédagogie.

3 *L'étape de finalisation du produit (dépenses admissibles au Programme d'aide au développement de matériel didactique informatisé du Centre collégial de développement de matériel didactique⁴)*

Cette étape correspond à la mise au point du prototype stable ou du prototype sur papier en vue de le transformer en un produit fini, donc destiné à la commercialisation. Si la conception s'est faite selon le modèle traditionnel, elle comprend l'informatisation complète du prototype sur papier et la « mise au point » du produit; la documentation est abondante. Si la conception repose plutôt sur le modèle du prototypage, l'informatisation est achevée et la « mise au point » est très avancée; il ne reste alors qu'à préparer la documentation.

4 Exclusions

Les champs d'application du Programme excluent les études qui ont directement pour objet l'analyse ou le développement des établissements ainsi que les travaux liés à la tâche normale d'enseignement ou aux fonctions habituelles des établissements, notamment :

- la préparation et la mise à jour des contenus de cours, la production de notes de cours, d'exercices ou d'une banque de travaux;
- les prévisions de l'effectif scolaire;
- la planification et la mise sur pied de services;
- la description des services et de la composition de l'effectif;
- l'élaboration ou la révision de règles;
- la formation du personnel;
- la collecte et l'analyse de données liées à l'évaluation et la création ou la révision des programmes d'enseignement relevant de la Direction des programmes d'études et de la recherche, de la Direction générale de la formation professionnelle et technique ou de celle de l'établissement d'enseignement collégial. Cependant, l'élaboration et la validation d'un

discipline, l'approche pédagogique et le traitement informatique. Ce modèle se caractérise par la détermination itérative et séquentielle de chacun des éléments du contenu pédagogique et informatique, des rétroactions et du déroulement du logiciel. Le devis servira de cahier des charges à la personne responsable de la conception informatique qui aura à produire le logiciel.

3. Le modèle obtenu par prototypage a été mis au point pour faciliter la communication entre la personne responsable de la conception informatique et l'utilisatrice ou l'utilisateur du futur logiciel. Il se caractérise par un processus récursif conduisant à la détermination des éléments du contenu. Il permet de construire une série de prototypes qui répondent de mieux en mieux aux besoins des utilisatrices et utilisateurs, tout en faisant une recherche par essais et erreurs sur le type d'interface-utilisateur et les rétroactions souhaitées dans le logiciel. Ainsi, à la fin du processus, un prototype stable du logiciel sur ordinateur est obtenu. Ce modèle s'avère des plus souples et permet de corriger tout de suite les erreurs de conception. Cependant, certains aspects en rendent la gestion difficile, notamment le fait que la personne responsable de la conception informatique doit s'associer au projet très tôt et s'y engager à fond.
4. Toute personne désirant obtenir de plus amples renseignements au sujet du Programme d'aide au développement de matériel didactique informatisé peut consulter le document intitulé *Appel de projets 2002* ou entrer en contact avec M. Réjean Jobin à l'adresse Internet rjobin@cmaisonneuve.qc.ca ou au numéro de téléphone (514) 873-2200.

instrument de recherche évaluative sont admissibles dans la mesure où celui-ci peut servir à d'autres établissements d'enseignement collégial;

- l'implantation de programmes.

Sont également exclus les projets suivants :

- la production d'une revue de littérature;
- la création d'une banque de données informatisée;
- l'inventaire de logiciels ou d'applications pédagogiques de logiciels;
- l'inventaire de matériel imprimé ou audiovisuel;
- la production de matériel didactique⁵ écrit ou informatisé (mise au point du prototype) à l'intention des élèves;
- la production d'instruments de collecte de renseignements personnels concernant les élèves et susceptibles de nuire au respect de leur vie privée.

Mise en garde

Il existe un nombre considérable de recherches effectuées dans l'un ou l'autre des champs d'application du PAREA. Toute personne désirant présenter une demande de subvention aurait donc intérêt à vérifier la documentation, les rapports de recherche et les répertoires des projets de recherche du PAREA avant de s'engager dans un projet⁵. Consulter des chercheuses et chercheurs ayant fait des recherches dans le domaine retenu, de même que des conseillères et conseillers pédagogiques, peut également être une démarche préliminaire fort profitable.

5 Subventions accordées à la fois par le Centre collégial de développement de matériel didactique (CCDMD) et le PAREA

Certains projets portant sur la création de logiciels sont soumis au CCDMD. Quand l'élaboration d'un projet ainsi que la portion de celui-ci consacrée à la recherche sont jugées pertinentes, le financement est accordé à ces établissements à la fois par le PAREA et le CCDMD, selon un échéancier préétabli et les budgets disponibles.

Par ailleurs, certains projets visant à définir un prototype de logiciel sont soumis au PAREA. Le CCDMD assure le suivi des projets alors retenus.

Les projets portant sur la création de logiciels doivent être soumis au PAREA s'ils nécessitent des recherches préalables d'une certaine importance, soit 40 p. 100 et plus de dégagement du personnel pour les réaliser, sinon ils peuvent l'être au Programme d'aide au développement de matériel didactique informatisé, au CCDMD. Les auteures et auteurs sont invités à communiquer avec les responsables s'ils s'interrogent sur le programme qui correspond le mieux à leur projet.

5. Le centre de documentation, situé au cégep André-Laurendeau, offre d'excellents services aux établissements. Adresse électronique : collegial@cdc.qc.ca; téléphone : (514) 364-3320, poste 241.

6 Critères d'admissibilité

Les projets de recherche orientée ou d'ordre général doivent satisfaire à ces trois critères d'admissibilité.

6.1 Candidates et candidats

Sont admissibles au PAREA **les membres du personnel enseignant et du personnel professionnel qui travaillent dans un établissement d'enseignement collégial depuis au moins un an au moment où ils font une demande de subvention et qui s'y trouvent toujours lorsque celle-ci est attribuée.** Les chargées et chargés de cours n'y sont toutefois pas admissibles (voir également 14.1, p. 18, et 14.2, p. 18).

6.2 Projets

Un projet doit remplir les conditions suivantes :

- poursuite d'objectifs pertinents par rapport aux champs d'application du PAREA (voir p. 4);
- présentation suivant les modalités précisées au chapitre 8 (voir p. 11 à 15) et dans le formulaire *Demande de subvention pour l'exercice 2002-2003* (voir annexe 6, p. 54), avant la date limite (voir p. 16);
- remise de la demande en sept exemplaires et accompagnée d'une recommandation de la directrice générale ou du directeur général de l'établissement ainsi que de la directrice ou du directeur des études ou encore de la directrice ou du directeur des services aux élèves. En apposant leur signature sur le formulaire de demande de subvention, ces personnes se portent garantes du projet au nom de l'établissement;
- s'il y a lieu, dépôt, par l'établissement où travaille la personne responsable, d'un projet nécessitant la collaboration d'un certain nombre d'établissements d'enseignement collégial. Le projet doit faire état des modalités de participation de chacun des établissements et être accompagné de l'acceptation officielle de chaque directrice générale ou directeur général ainsi que de chaque directrice ou directeur des études ou encore de chaque directrice ou directeur des services aux élèves.

6.3 Responsabilités administratives

Les demandes de subvention doivent être accompagnées d'une recommandation signée par la directrice générale ou le directeur général de l'établissement d'enseignement collégial, puis par la directrice ou le directeur des études ou encore la directrice ou le directeur des services aux élèves. Ainsi, les signataires signifient leur accord au nom de

l'établissement quant au contenu du projet, aux méthodes utilisées, au calendrier et aux ressources nécessaires. Ces personnes estiment de plus que le projet de recherche est réalisable avec la subvention demandée et s'engagent à se conformer aux conditions énoncées dans le protocole relatif à l'acceptation d'une subvention, comme l'obligation de soumettre un rapport d'étape (pour les projets d'une durée supérieure à un an), un rapport final et un article.

Une demande concernant un projet nécessitant la collaboration d'un certain nombre d'établissements d'enseignement collégial doit être présentée par l'établissement où travaille la personne responsable du projet. La demande doit faire état des modalités de participation de chacun des établissements et être accompagnée de l'acceptation officielle du projet par chaque directrice générale ou directeur général, ainsi que par chaque directrice ou directeur des études ou encore chaque directrice ou directeur des services aux élèves.

7 Durée de la subvention

La durée et le financement d'un projet sont distincts. **Le financement ne peut être garanti que pour un an**, mais les établissements d'enseignement collégial peuvent présenter des projets de recherche d'ordre général d'une durée de un à trois ans ou des projets de recherche orientée d'une durée maximale de deux ans.

Il faut noter que la Direction des programmes d'études et de la recherche n'accordera pas de subventions supplémentaires à l'expiration de la période spécifiée dans la demande initiale.

8 Présentation d'une nouvelle demande

Il s'agit de la présentation d'une demande pour laquelle aucune subvention n'a été versée antérieurement dans le cadre du PAREA. Les nouvelles demandes doivent être accompagnées des documents suivants, remis en sept exemplaires :

- le formulaire *Demande de subvention pour l'exercice 2002-2003* du PAREA, dûment rempli (voir annexe 6, p. 54);
- un mémoire de présentation comptant **au maximum quinze pages**, y compris les annexes, mais non la bibliographie et la formule de consentement adressée aux élèves, le cas échéant. **Toute page supplémentaire sera retirée du dossier.** Le nombre de caractères au centimètre et la mise en page des documents sont laissés à la discrétion des auteures et auteurs, **mais la présentation doit être claire et aérée** de manière à en faciliter la lecture. **Le mémoire doit être imprimé recto verso;**
- s'il y a lieu, les autorisations nécessaires à l'accès aux données, aux fichiers et aux personnes-ressources, ainsi que les garanties écrites quant au bon déroulement de la recherche, doivent être obtenues auprès des autorités en place.

Il faut noter qu'aucun autre document (rapport, lettre d'appui, etc.) ne sera transmis aux membres du comité d'évaluation.

Le mémoire est l'élément principal de la demande de subvention. Il doit traiter des points énumérés ci-après.

8.1 Projets non liés à la conception de matériel didactique ou d'un environnement pédagogique informatisé

- 1 *Définition du problème et état de la question*
- 2 *Objectifs du projet (et hypothèses, s'il y a lieu)*
- 3 *Méthode utilisée*
- 4 *Calendrier*
- 5 *Pertinence du projet pour l'établissement d'enseignement collégial*
- 6 *Contribution du projet au développement de l'enseignement collégial*
- 7 *Bibliographie*

Chacune de ces sections doit être clairement présentée dans l'ordre précité.

1 Définition du problème et état de la question

Il s'agit de la présentation du sujet de la recherche. Les candidates et candidats y exposent d'abord les fondements sur lesquels repose l'ensemble du projet et indiquent pourquoi ils s'y intéressent d'une manière particulière. Ils démontrent ensuite comment le projet ouvre de nouvelles avenues, enrichit des résultats d'études antérieures ou résout des problèmes d'ordre pratique. Enfin, ils délimitent le problème, tout en montrant son importance, décrivent l'ampleur de la recherche à venir et font état de l'avancement des connaissances sur le sujet.

Les candidates et candidats citent et commentent les recherches déjà effectuées sur le sujet, y compris les leurs. S'il y a lieu, ils exposent les limites des conclusions et les faiblesses des méthodes utilisées antérieurement. La recension des écrits doit permettre de justifier la formulation du problème. À titre indicatif, environ cinq ou six pages peuvent être consacrées à cet aspect du mémoire.

2 Objectifs du projet

Cette section expose les **objectifs généraux** du projet, suivis des **objectifs particuliers**. Tous doivent être **formulés d'une manière concise, claire et**

mesurable. Les objectifs peuvent être commentés pour clarifier leur contenu et montrer la relation qui existe entre eux et le problème posé. La formulation permet de savoir ce que la recherche englobe et ce qu'elle écarte.

Les objectifs énoncés doivent être liés à la recherche et non au développement. Il est important de distinguer les objectifs destinés à une action pédagogique de ceux qui sont liés à l'évaluation de son efficacité.

3 *Méthode utilisée*

Cette section présente les **moyens retenus** pour atteindre les objectifs fixés et le **choix des méthodes privilégiées** pour y arriver. Il doit s'y trouver, s'il y a lieu, la description des éléments suivants : les **instruments** utilisés, leurs caractéristiques et leur qualité; le plan d'élaboration de l'instrumentation ou la constitution de l'échantillon; la **taille et la nature des groupes cibles**; le **corpus**; le **matériel** servant à réaliser le projet et les opérations choisies pour analyser les données.

Il faudra aussi démontrer, au besoin, que les **principes déontologiques** relatifs à la recherche portant sur des sujets humains seront **respectés** (voir chapitre 10, p. 15).

Pour faciliter la compréhension du texte, cette section peut être divisée en sous-sections (population analysée, échantillon, méthodes de collecte des données, description des instruments de mesure, etc.).

4 *Calendrier*

Le calendrier indique, par ordre chronologique, toutes les activités prévues dans le cadre de la recherche, conformément aux objectifs fixés et à la méthode retenue. Les étapes de la programmation et de l'établissement du calendrier de travail doivent être cohérentes, réalistes et tenir compte des ressources humaines et financières spécifiées.

La programmation des activités doit être décrite pour chacune des années du projet de recherche.

5 *Pertinence du projet pour l'établissement d'enseignement collégial*

Dans cette section, il y a lieu d'indiquer à qui les résultats escomptés pourront être utiles, de décrire les liens qui existent entre le projet et les orientations de développement pédagogique de l'établissement d'enseignement collégial et d'en démontrer l'importance. Au besoin, des éléments de la problématique sont repris succinctement en vue d'expliquer de quelle façon le projet apporte une solution à un problème observé dans un cours, un département ou l'établissement.

Il faut de plus mettre en valeur le caractère novateur du projet pour l'établissement et expliquer les possibilités de transfert des résultats escomptés à d'autres groupes cibles et à d'autres disciplines.

Dans le cas où les candidates et candidats ont mené antérieurement des recherches sur le sujet retenu, ils doivent signaler les limites et les retombées de celles-ci et préciser en quoi le nouveau projet de recherche aura, à son tour, une certaine incidence dans l'établissement.

Enfin, il leur faut faire la preuve que les résultats de la recherche pourront être utilisés dans le respect de la structure et des ressources de l'établissement.

6 Contribution du projet au développement de l'enseignement collégial

Tout en tenant compte des critères d'évaluation du PAREA, les candidates et candidats doivent choisir un sujet de recherche dont les résultats pourront influencer sur des contenus de cours, des pratiques pédagogiques, des groupes cibles ou des établissements d'enseignement collégial privé ou public. Il leur faut aussi décrire les retombées prévisibles du projet dans le réseau et spécifier les éléments touchés : processus, méthodes, comportements, amélioration de services, instruments de mesure, etc.

Au besoin, les candidates et candidats peuvent reprendre certains éléments de la problématique en vue d'expliquer de quelle façon le projet apporte une solution à un problème observé dans un certain nombre d'établissements d'enseignement collégial ou à une situation relevée dans des écrits ou par des responsables et des personnes-ressources. Il leur faut aussi spécifier à qui les résultats pourront être utiles.

Dans le cas où ces personnes ont mené antérieurement des recherches sur le sujet retenu, elles doivent signaler les limites de celles-ci et les retombées qu'elles ont eues dans le réseau collégial et préciser en quoi le nouveau projet y aura, à son tour, une certaine incidence.

Elles doivent enfin aborder la question du transfert des résultats à d'autres groupes cibles et à d'autres établissements.

7 Bibliographie

La bibliographie doit se limiter aux ouvrages de référence et aux logiciels cités dans le mémoire. La pertinence de la bibliographie repose sur les réponses aux questions qui suivent :

- Les ouvrages cités sont-ils étroitement liés au sujet traité?
- Les études et les travaux les plus pertinents ont-ils été répertoriés?
- Les références sont-elles à jour et correctement citées tant dans le texte que dans la bibliographie?
- Tous les ouvrages cités dans le mémoire le sont-ils dans la bibliographie, et vice-versa?

Un formulaire de demande de subvention est joint au *Guide* (voir annexe 6, p. 54).

8.2 Projets liés à la conception de matériel didactique ou d'un environnement pédagogique informatisé

- 1 Définition du problème et état de la question
- 2 Démonstration de la pertinence du support informatique
- 3 Objectifs du projet

- 4 *Méthode utilisée*
- 5 *Calendrier*
- 6 *Pertinence du projet pour l'établissement d'enseignement collégial*
- 7 *Contribution du projet au développement de l'enseignement collégial*
- 8 *Bibliographie*

Chacune de ces sections doit être clairement présentée dans l'ordre précité.

Une seule section vient s'ajouter à celles qui sont décrites précédemment. Il faut y démontrer les avantages de l'utilisation du support informatique pour l'enseignement et l'apprentissage du contenu visé par rapport aux méthodes et aux supports préalablement expérimentés.

Par ailleurs, il est important d'énoncer, à la section 3, les objectifs de la recherche et non ceux à atteindre en utilisant le logiciel.

Un formulaire de demande de subvention est joint au *Guide*. Ce formulaire est identique à celui qui est utilisé pour les projets non liés à la conception de matériel didactique ou d'un environnement pédagogique informatisé (voir annexe 6, p. 54).

9 Présentation d'une demande de continuation d'un projet

Il s'agit d'une demande de continuation pour laquelle une subvention a été versée au cours de l'exercice ou des exercices financiers précédents et qui porte sur un projet de recherche d'une durée prévue de plus d'un an.

Les demandes de continuation d'un projet doivent être accompagnées d'un rapport d'étape, remis en deux exemplaires et imprimé recto verso. Elles doivent être déposées au plus tard le 15 mars de l'année scolaire précédant l'année au cours de laquelle doit se poursuivre le projet de recherche. Il faut également y joindre, en deux exemplaires, une description des objectifs du projet, de la méthode utilisée et du calendrier des activités paraissant dans la demande initiale.

Les exigences relatives au rapport d'étape sont décrites à l'annexe 5 (p. 51).

10 Éthique

La recherche pédagogique peut, dans certains cas, porter atteinte aux droits et libertés des personnes qui y participent. C'est pourquoi, en tant que gestionnaire des fonds publics, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche estime nécessaire de sensibiliser à cette question les chercheuses et chercheurs et les établissements d'enseignement collégial qu'elle subventionne, pour qu'ils veillent au respect des règles déontologiques en réalisant leurs projets. Elle trouve toutefois que la responsabilité incombe d'abord aux chercheuses et chercheurs, puis aux établissements.

Ainsi, lorsque la nature de la recherche le justifie, **les chercheuses et chercheurs doivent démontrer, dans la section « Méthode utilisée » de leur mémoire, que toutes les précautions seront prises pour ne pas enfreindre les droits et libertés des sujets.** À cet égard, ils doivent signaler tout ce qui constitue un risque connu ou éventuel pour le bien-être de ces derniers. Il leur faut aussi indiquer comment ils entendent assurer la confidentialité des données et l'anonymat des sujets et obtenir leur consentement libre et éclairé. Le cas échéant, ils doivent fournir en annexe la formule de consentement qui leur est adressée.

Les chercheuses et les chercheurs de même que les autorités de l'établissement d'enseignement collégial s'engagent, en signant la demande de subvention et le protocole relatif à l'acceptation d'une subvention, à respecter les règles d'éthique en vigueur.

Les établissements peuvent mettre sur pied un comité qui veille au respect des règles d'éthique. Certains l'ont d'ailleurs déjà fait. Enfin, bien que les chercheuses, les chercheurs et les établissements assument cette responsabilité, les membres du comité d'évaluation sont invités à signaler toute anomalie à la personne responsable du PAREA.

11 Dates de présentation des demandes

11.1 Nouvelles demandes

Pour satisfaire aux critères d'admissibilité, les demandes doivent porter le cachet de la Direction des programmes d'études et de la recherche, daté au plus tard du 1^{er} février 2002 (ce cachet est apposé au moment de la réception du courrier au 18^e étage de l'édifice Marie-Guyart, à Québec), ou porter le cachet de la poste, daté au plus tard du 29 janvier 2002.

Les demandes ne portant pas l'un des deux cachets sont retournées à l'établissement d'enseignement collégial.

Aucune demande transmise par télécopieur ou par courrier électronique ne sera acceptée.

11.2 Demandes de continuation

La date limite pour soumettre une demande de continuation est la même que celle du dépôt du rapport d'étape, soit le 15 mars 2002.

12 Évaluation des nouvelles demandes

12.1 Critères d'évaluation des projets

Les critères d'évaluation retenus sont les suivants :

- qualité du projet;
- aptitudes des chercheuses et chercheurs;
- pertinence du projet pour l'établissement d'enseignement collégial;
- contribution du projet au développement de l'enseignement collégial.

La pondération de chaque critère figure à l'annexe 3 (voir p. 39).

La fiche d'évaluation A (voir p. 40) est utilisée pour les projets liés à la conception de matériel didactique ou d'un environnement pédagogique informatisé et la fiche d'évaluation B, pour les autres projets (voir p. 43).

12.2 Processus d'évaluation

La Direction des programmes d'études et de la recherche vérifie d'abord si les projets satisfont aux critères du PAREA. Les projets admissibles sont alors soumis aux membres d'un comité d'évaluation, qui les analysent un par un à l'aide d'une fiche d'évaluation. Par la suite, ils rencontrent la personne responsable du PAREA pour discuter avec elle de la qualité des projets et pour lui faire leurs recommandations. Après consensus, ils remplissent une fiche d'évaluation pour chacun d'eux. La Direction des programmes d'études et de la recherche décide enfin de l'attribution des subventions.

12.3 Composition des comités d'évaluation

Les comités formés par la Direction des programmes d'études et de la recherche évaluent les projets. Ils regroupent des membres aptes à se prononcer sur de nouveaux projets faisant partie d'une même catégorie. La catégorisation des projets s'effectue en fonction du sujet de recherche, de la discipline et des renseignements fournis à la question 5 du formulaire de demande d'une subvention (voir annexe 6, p. 54).

Les membres des comités, qui viennent principalement du milieu collégial, ont des connaissances dans le domaine étudié ou encore sur la méthode utilisée et sont reconnus. La personne responsable du PAREA et au moins une représentante ou un représentant des établissements d'enseignement collégial privé agréés aux fins de subventions participent à l'évaluation des projets présentés. Il va sans dire que toutes ces personnes sont tenues à la confidentialité.

13 Évaluation des demandes de continuation d'un projet

L'évaluation des demandes de continuation d'un projet se fait à partir du rapport d'étape dans lequel des progrès satisfaisants sont notés. Elle est prise en charge par la personne responsable du PAREA qui, au besoin, s'adjoint des évaluatrices et évaluateurs externes, notamment ceux qui ont participé à l'évaluation initiale du projet.

14 Dépenses admissibles

14.1 Rémunération pour les membres du personnel des établissements d'enseignement collégial public

- *Rémunération des chercheuses et chercheurs*

Que ce soit pour les projets de recherche orientée ou d'ordre général, les chercheuses et chercheurs des établissements d'enseignement collégial public peuvent bénéficier, annuellement, d'une subvention pouvant représenter jusqu'à 60 p. 100 de leur tâche.

Cependant, lorsque la réalisation d'un projet engage plus d'un chercheur ou d'une chercheuse, la subvention attribuée ne peut excéder trois fois le montant maximal normalement accordé à un seul ou une seule. Les coûts liés à leur remplacement sont alors remboursés.

Par ailleurs, tout en respectant la règle d'un dégagement maximal de 80 p. 100 de la tâche par chercheuse ou chercheur, les établissements d'enseignement collégial sont invités à contribuer au financement du dégagement de membres de leur personnel.

Ceux et celles qui travaillent à temps partiel au moment de l'attribution de la subvention ne peuvent bénéficier d'un dégagement excédant la tâche qu'ils auraient eu à accomplir autrement.

- *Rémunération des autres participantes et participants*

Les membres du personnel enseignant et du personnel professionnel non enseignant qui participent à un projet, mais qui ne font pas partie de l'équipe de recherche, peuvent être dégagés jusqu'à concurrence de 20 p. 100 de leur tâche normale. Il peut s'agir, pour les premiers, de participer à des activités liées à la recherche et à leur discipline et, pour les seconds, à des activités liées à la recherche seulement.

14.2 Rémunération pour les membres du personnel des établissements d'enseignement collégial privé subventionnés

- *Rémunération des chercheuses et chercheurs*

Les chercheuses et chercheurs des établissements d'enseignement collégial privé agréés aux fins de subventions peuvent bénéficier, annuellement, d'un dégagement pouvant représenter jusqu'à 80 p. 100 de leur tâche. Les coûts liés à leur remplacement sont alors remboursés.

Les candidates et candidats qui travaillent à temps partiel au moment de l'attribution de la subvention ne peuvent bénéficier d'un dégageant excédant la tâche qu'ils auraient eu à accomplir autrement.

- ***Rémunération des autres participantes et participants***

Les membres du personnel enseignant et du personnel professionnel non enseignant qui participent à un projet de recherche peuvent être dégagés jusqu'à concurrence de 20 p. 100 de leur tâche normale. Il peut s'agir, pour les premiers, de participer à des activités liées à la recherche et à leur discipline et, pour les seconds, à des activités liées à la recherche seulement.

14.3 Frais de fonctionnement (tous les établissements)

- ***Rémunération des personnes-ressources***

Il s'agit des frais liés à la consultation d'informaticiennes, d'informaticiens, de spécialistes des méthodes de recherche, de techniciennes, de techniciens, d'élèves ou de toute autre personne-ressource de même qu'aux services de secrétariat nécessaires au bon déroulement du projet, non associés à la production du rapport final et que l'établissement ne peut payer.

Il faut aussi noter que ne sont pas remboursés les frais liés aux services d'une conseillère ou d'un conseiller pédagogique du ou des collèges participants et la rémunération des directrices ou directeurs de thèse qui supervisent les travaux des chercheuses et chercheurs ayant présenté une demande de subvention.

La somme maximale consentie pour les services de personnes-ressources est de 3 500 \$ par année.

- ***Frais de déplacement***

Les frais de déplacement remboursables sont liés à la collaboration établie entre les établissements : réunions de chercheuses et chercheurs participant à un même projet; expérimentation ou collecte de données dans un établissement autre que celui d'appartenance.

Les frais de déplacement liés à la consultation de personnes-ressources doivent figurer dans la rubrique « Rémunération des personnes-ressources ». Ceux qui sont liés à une communication faite à l'occasion d'un colloque qui s'adresse exclusivement aux membres du personnel des établissements d'enseignement collégial — Association pour la recherche au collégial (ARC), Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC), Association pour les applications pédagogiques de l'ordinateur (APOP) ou autres — sont considérés comme des frais de diffusion des résultats. Les frais de déplacement liés à une communication faite dans un colloque international⁶ sont toutefois exclus.

6. Le **Programme de soutien aux chercheurs et aux chercheuses du collégial** de la Direction des programmes d'études et de la recherche, permet de subventionner la participation de chercheuses et chercheurs des cégeps et des collèges privés subventionnés à des rencontres scientifiques internationales et, exceptionnellement, au congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS).

La somme maximale consentie pour les frais de déplacement est de 500 \$ par année.

• *Frais de diffusion des résultats*

Les frais liés à la production du rapport final et à son impression en douze exemplaires ainsi qu'à la production d'un article de vulgarisation des résultats de la recherche sont remboursables, mais non les frais de traduction du rapport final. La somme maximale consentie pour les frais liés à la production du rapport final et à son impression est de 300 \$.

Les frais liés à une communication faite dans un colloque qui s'adresse particulièrement aux membres du personnel des établissements d'enseignement collégial – ARC, AQPC, APOP ou autres – ou encore à une session de perfectionnement, sur invitation, dans un établissement d'enseignement collégial sont aussi remboursables.

La somme maximale consentie pour la diffusion des résultats est de 3 000 \$.

Lorsque la durée du projet est supérieure à un an, les remboursements ne sont effectués qu'au cours de la dernière année.

• *Autres frais*

Certains frais peuvent être remboursés exceptionnellement : frais de papeterie et de matériel; frais de consultation de banques de données, de location d'appareils (à l'exclusion d'un ordinateur) ou de photocopie qui ne peuvent être pris en charge par l'établissement; frais de poste liés à une importante collecte de données; frais liés à l'achat de tests.

15 Conditions relatives à l'acceptation d'une subvention

En acceptant une subvention, l'établissement de même que les chercheuses et chercheurs déclarent avoir pris connaissance des conditions inhérentes à l'acceptation de la subvention et consentent notamment :

- à remettre un **rapport d'étape** (pour les projets d'une durée supérieure à un an);
- à remettre un **rapport final et un article**;
- à remettre un **rapport financier annuel** concernant l'utilisation de la subvention;
- à diffuser les **résultats de la recherche** dans le réseau collégial.

Les éléments du protocole qui régissent cette entente se trouvent à l'annexe 4 (p. 46). Le protocole doit être signé par la directrice générale ou le directeur général de l'établissement d'enseignement collégial, par la directrice ou le directeur des études ou encore la directrice ou le directeur des services aux élèves, ainsi que par les chercheuses et chercheurs. Il doit être retourné à la Direction des programmes d'études et de la recherche avant le 30 juin.

16 Remise des rapports de recherche

La diffusion des résultats des recherches subventionnées par le PAREA, sélectionnées notamment pour leur qualité et leur pertinence pour le réseau collégial, est nécessaire pour que soient atteints les objectifs du Programme. La remise d'un rapport de recherche constitue

une obligation pour l'établissement et pour les chercheuses et chercheurs. Deux types de rapports de recherche peuvent être produits : le rapport d'étape ou le rapport final.

16.1 Rapport d'étape

Lorsque le projet a une durée supérieure à un an, l'établissement subventionné doit produire un rapport d'étape le **15 mars** de chaque année, sauf l'année au cours de laquelle se termine la subvention. Le rapport doit être signé par les chercheuses et chercheurs ainsi que par la directrice ou le directeur des études et fourni en deux exemplaires. Les renseignements qu'il doit contenir sont exposés à l'annexe 5 (p. 51).

16.2 Rapport final

L'établissement subventionné doit produire un rapport final et remettre les exemplaires exigés au Ministère au plus tard le **30 juin** de l'année au cours de laquelle prend fin la subvention, et cela, selon les modalités décrites aux chapitres 18.1, 18.2 et 19.

17 Remise d'un rapport financier

L'établissement subventionné doit produire un rapport financier (annexe 7) concernant l'utilisation de la subvention et signé par la directrice ou le directeur des études et par les chercheuses et chercheurs. Le rapport doit être remis au plus tard le **15 septembre** suivant l'année d'attribution de la subvention. Il rend compte des dépenses faites au 30 juin et à la date de production du rapport financier de même que des dépenses à venir, s'il y a lieu.

18 Diffusion

Depuis quelques années, le nombre d'exemplaires du rapport final de recherche a été considérablement réduit. Afin de joindre un grand nombre de personnes, un article qui présente les résultats de la recherche est exigé en vue d'une diffusion dans le réseau Internet.

18.1 Rapport final de recherche

Les coûts d'impression de **douze exemplaires** du rapport final de recherche sont inclus dans la subvention accordée à l'établissement d'enseignement collégial. Cependant, si la personne responsable du PAREA ou de l'établissement juge que la quantité des rapports à imprimer doit être augmentée ou réduite, sa décision doit faire l'objet d'une entente explicite. **Le rapport final doit aussi être transmis sur disquette à cette personne.**

La diffusion des rapports de recherche est assumée par le ministère de l'Éducation, de même que le dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec et à la Bibliothèque nationale du Canada. Quand les documents sont imprimés, l'établissement les achemine à la personne responsable du PAREA à l'adresse suivante :

Direction des programmes d'études et de la recherche
 Direction générale de l'enseignement et de la recherche
 Ministère de l'Éducation
 1035, rue De La Chevrotière, 18e étage
 Québec (Québec) G1R 5A5

18.2 Article

Les chercheuses et chercheurs doivent rédiger un article de vulgarisation des résultats de la recherche, essentiellement à teneur pédagogique.

L'article imprimé doit être remis en **deux copies** et transmis par courrier électronique en format original ou compressé à l'adresse suivante : francois.hardy@meq.gouv.qc.ca. Il sera diffusé dans le réseau Internet et pourra être soumis à une revue pour publication.

18.3 Autres moyens de diffusion

Les chercheuses et chercheurs sont invités à faire connaître leur démarche de recherche et les résultats obtenus dans des colloques qu'organisent l'ARC, l'AQPC, l'APOP, etc. Ils peuvent aussi répondre aux invitations que leur font les établissements d'enseignement collégial pour offrir des sessions de perfectionnement. Les dépenses liées à ces activités sont remboursables à même la somme de 3 000 \$ prévue pour la diffusion.

19 Présentation du rapport final

Bien qu'une certaine initiative soit laissée à l'établissement quant à la présentation du rapport final, certains détails doivent y figurer.

• *Au verso de la page de titre*

La mention du dépôt légal selon l'exemple suivant :

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2001
 Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Canada, 2001
 ISBN 2-921331-00-4

Pour obtenir un numéro ISBN, il faut s'adresser à Mme Lucie Martel, à la Bibliothèque nationale du Québec, par téléphone au (514) 873-1100 ou au 1 800 363-9028 (poste 319) ou par télécopieur au (514) 873-4310.

Certains établissements d'enseignement collégial possèdent une banque d'ISBN. Les chercheuses et chercheurs peuvent, dans ce cas, s'adresser à leur établissement.

• *Sur la page de titre du document*

La mention que la recherche a été effectuée grâce à une subvention, selon le modèle suivant :

La présente recherche a été subventionnée par le ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA).

La mention que l'établissement, de même que les auteures et auteurs assument la responsabilité du contenu du rapport, selon le modèle suivant :

Le contenu du présent rapport n'engage que la responsabilité de l'établissement et des auteures et auteurs.

• *Au début du rapport*

Un résumé exposant les objectifs de la recherche, la méthode employée, les résultats obtenus et les conclusions.

20 Concours des Prix du ministre

Considérant le nombre limité d'œuvres soumises au concours depuis quelques années, la catégorie Rapport de recherche pédagogique est suspendue pour l'année 2001-2002. La situation sera revue en 2002-2003.

21 Droits d'auteur

Selon ses obligations et ses besoins, le ministère de l'Éducation se réserve le droit de reproduire, de traduire, d'adapter, d'imprimer ou de diffuser, en totalité ou en partie, les documents produits dans le cadre du PAREA.

Les modalités concernant les droits d'auteur sont exposées dans le protocole figurant à l'annexe 4 (voir p. 46).

ANNEXE 1

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
RELATIFS
À LA
RECHERCHE ORIENTÉE**

L'enrichissement des pratiques pédagogiques grâce aux possibilités des technologies de l'information et de la communication(TIC)

Contexte

La pénétration sociale des technologies de l'information et de la communication commande une transformation du milieu éducatif. Afin d'intensifier le recours à ces technologies dans le réseau collégial québécois, le ministère de l'Éducation annonçait, en septembre 1996, l'adoption d'un plan triennal en la matière. Dans le cadre de ce plan d'action, plus de deux millions de dollars ont été consacrés annuellement à un programme de soutien aux projets d'intégration pédagogique des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les établissements d'enseignement collégial publics. L'analyse des demandes soumises en vertu de ce programme a permis de constater une disparité tant sur le plan des caractéristiques individuelles des enseignantes et des enseignants que sur le plan du dynamisme et de l'organisation des établissements au regard de l'appropriation des TIC.

Malgré la présence croissante des TIC dans l'ensemble des domaines de formation, il semble qu'il soit en général difficile pour les enseignantes et les enseignants de faire le passage à des moyens didactiques comportant l'utilisation de ces technologies. Ce passage représente pour eux un défi important et nécessite un changement exigeant de leurs pratiques (Poellhuber et Boulanger, 1999).

Dans son rapport annuel de 1993-1994 sur les NTIC et à nouveau dans celui de 1999-2000, le Conseil supérieur de l'éducation rappelait que l'intégration des NTIC à l'école doit pouvoir s'appuyer sur une recherche pédagogique qui donne des moyens d'action et contribue au développement d'une culture de l'innovation pédagogique dans les milieux. Or, une recension des écrits sur le sujet dans le réseau collégial québécois indique que bien peu de travaux ont été faits à cet égard. Aussi, la recherche orientée guidera l'implantation de mesures adaptées aux changements pédagogiques que commande l'avènement des technologies de l'information et de la communication.

Les besoins de recherche

Les nouvelles technologies offrent au milieu éducatif de nouveaux moyens, de nouvelles possibilités. Pour en tirer parti de façon optimale, il faut connaître le processus qui permettra au personnel des établissements d'enseignement collégial de bien effectuer les apprentissages nécessaires au renouvellement de leurs compétences pour relever ce nouveau défi. Des efforts ont déjà été déployés pour assurer des activités de perfectionnement au personnel enseignant, mais des progrès substantiels restent à faire. Une réponse aux besoins de recherche suivants pourrait guider les améliorations à apporter pour favoriser l'engagement du plus grand nombre d'enseignants et d'enseignantes dans des pratiques pédagogiques renouvelées par l'introduction des TIC.

- Déterminer les conditions organisationnelles à mettre en place pour assurer l'appropriation des TIC par les enseignants et une meilleure utilisation des TIC sur le plan pédagogique.

- Élaborer et valider un programme de perfectionnement du personnel enseignant pour assurer l'utilisation pédagogique des TIC, et ce, tant pour les initiés que pour les non-initiés.
- Évaluer les compétences des élèves en matière de TIC et leur motivation à les utiliser dans leur apprentissages.
- Définir les effets du travail coopératif et collaboratif sur l'apprentissage des élèves qui utilisent les TIC dans le cadre des cours.
- Déterminer les répercussions de l'utilisation des TIC sur la relation enseignant-élèves et sur les conditions d'encadrement des élèves.
- Examiner les conséquences de l'utilisation des TIC sur la tâche des enseignants et l'aménagement de leur temps de travail.
- Établir les causes de l'abandon de l'utilisation des TIC dans l'enseignement par des enseignants qui ont tenté de les intégrer à leurs pratiques pédagogiques.

Étant donné l'aspect relativement exploratoire de ce domaine et compte tenu de l'importance d'un engagement actif des enseignantes et des enseignants dans le processus menant à l'intégration des TIC, il paraît pertinent de privilégier des avenues de type recherche-action, où on agit davantage « avec » les enseignantes et les enseignants que « sur » eux.

Référence :

POELLHUBER, Bruno et Raymond BOULANGER (mai 1999). *Un modèle constructiviste d'intégration des TIC*, Rapport de recherche PAREA, Collège Laflèche, Québec.

Le développement de la compétence langagière et la maîtrise du français écrit

Contexte

Depuis plusieurs années, la maîtrise de la langue constitue un problème majeur. Malgré le fait que plusieurs personnes se sont penchées sur ce problème pour tenter de le décrire, de trouver des solutions et d'améliorer la situation, on arrive toujours au même constat : les élèves éprouvent de grandes difficultés en ce qui concerne la maîtrise de la langue et plus particulièrement du français écrit. Le rapport de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial⁷ a bien mis en évidence le fait qu'un échec au premier cours de français ouvre la voie à l'abandon et à la prolongation des études collégiales. De plus, dans le cadre de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec⁸, plusieurs intervenants ont déploré le faible degré de maîtrise du français écrit. On observe aussi que la faiblesse en français a des répercussions sur la capacité des élèves à poursuivre leurs études dans le domaine de leur spécialité. Pour toutes ces raisons, il y a lieu de consacrer des efforts particuliers à la recherche afin de mieux définir le problème et de mieux le comprendre. Aussi, il serait pertinent de faire le point sur les différentes interventions dans ce domaine depuis une dizaine d'années, d'expérimenter de nouvelles méthodes pédagogiques et de développer des instruments d'apprentissage et d'évaluation qui pourraient aider les élèves à mieux maîtriser leur langue.

À la fin des années 80 et au début des années 90, des recherches ont porté sur l'expérimentation des stratégies à employer pour aider les élèves à réussir en français⁹ et d'autres, sur la description de la compétence des élèves du collégial en syntaxe et en lecture¹⁰. Ces recherches complétaient les efforts qui avaient été consentis dans le programme de français au collégial pour hausser la qualité du français. Parmi les moyens mis en place à la fin des années 80, il y a eu les centres d'aide, les cours de mise à niveau, le développement de matériel didactique pour les centres d'aide et l'instauration d'un test de français à l'université. Par la suite, au milieu des années 90, il y a eu la création de nouveaux cours de français, la hausse du nombre d'heures d'enseignement consacrées à cette discipline et l'apparition d'une épreuve uniforme dont la réussite est obligatoire pour l'obtention du DEC.

-
7. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Évaluation de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études*, Québec, Gouvernement du Québec, janvier 2001, 100 p.
 8. COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC. *Le français, une langue pour tout le monde, une nouvelle approche stratégique et citoyenne*, Québec, Gouvernement du Québec, 2001, 285 p.
 9. Voir LECAVALIER J. et A. BRASSARD. *L'enseignement stratégique en lecture/écriture*, Valleyfield, Collège de Valleyfield, 1993, 179 p. et J.D. MOFFET. *Développer la conscience d'écrire, accroître la métacognition du scripteur pour améliorer la qualité de l'expression écrite au collégial*, Rimouski, Collège de Rimouski, 1992, 270 p.
 10. Voir BROUILLET C. et D. GAGNON. *La maturation syntaxique au collégial et les structures de base de la phrase*, Cégep du Vieux-Montréal, 1990, 154 p. et A-G. TURCOTTE et L. MAISONNEUVE. *Un test qui évalue des compétences en lecture : le TeLeC*, Montréal, Actes du 15e colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale, 1995

Les recherches des dernières années, en ce qui concerne le français, ont principalement touché à la maîtrise de la langue dans les disciplines autres que le français. Elles avaient pour but de faire de la maîtrise de la langue une responsabilité partagée par l'ensemble des intervenants au collégial¹¹.

En plus des travaux qui ont été publiés, plusieurs expériences ont été menées dans des collèges pour hausser le taux de réussite des élèves en français, mais ces expériences n'ont pas toutes fait l'objet de recensement et d'analyse. On n'a qu'à penser au jumelage des cours de mise à niveau avec le premier cours de français, aux différentes approches dans les cours de mise à niveau pour en hausser le taux de réussite, au rôle et à l'efficacité des centres d'aide dans l'encadrement des élèves. Il y aurait donc lieu de faire le point sur l'ensemble de ces actions pour aider le réseau à connaître ce qui a été fait et relever les forces et les faiblesses.

Par ailleurs, on reconnaît aussi le manque d'outils adéquats pour évaluer et soutenir l'apprentissage et la maîtrise du français dans l'ensemble des disciplines. En effet, il y aurait lieu de travailler à construire des instruments pour aider l'ensemble des enseignants à évaluer le français écrit, des instruments souples, conviviaux, accessibles et facilement compréhensibles, à la fois pour les élèves et les enseignants. De plus, il serait pertinent de se pencher sur le problème du soutien à l'apprentissage par la lecture dans toutes les disciplines, car on sait que la faiblesse à bien décoder les messages entraîne des difficultés importantes.

Enfin, deux problèmes particuliers mériteraient aussi l'attention des chercheurs : il s'agit du passage entre le secondaire et le collégial et de la difficulté des allophones en français écrit. À compter de l'automne 2002, les élèves venant du secondaire auront été initiés à la nouvelle grammaire et il faudra s'assurer, au collégial, de faire le lien entre cette nouvelle grammaire et l'ancienne. De façon plus précise, il y aurait lieu de développer, pour les cours de mise à niveau et les premiers cours de français, des instruments adaptés à cette nouvelle réalité. Pour ce qui est des allophones, on observe qu'il existe maintenant un plus grand nombre d'individus plus scolarisés et fraîchement arrivés qui désirent poursuivre des études supérieures et qui éprouvent des problèmes avec le français écrit. Il serait utile de travailler à développer des méthodes pédagogiques adaptées à ces personnes pour leur faciliter l'intégration aux études supérieures en français et leur assurer une meilleure réussite.

Les besoins de recherche

- Déterminer les interventions à privilégier pour améliorer la réussite au premier cours de français et au cours de mise à niveau.
- Élaborer et valider des instruments d'évaluation de la langue qui s'intègrent dans l'évaluation des disciplines autres que le français.

11. Voir CHBAT J. et J-D. GROLEAU. *Stratégies d'apprentissage et sémantique*, Montréal, Collège Jean-de-Brébeuf, Direction pédagogique, Service de la recherche et Collège André-Grasset, Direction pédagogique, Service de la recherche, 1998; et CHBAT J. et J-D. GROLEAU. *Construction de la difficulté langagière*, Québec, Ministère de l'éducation, 2000, Parea, Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage et BERGERON F. et C. BUGUET-MELANÇON. « Vers une pédagogie de la langue dans toutes les disciplines », *Pédagogie collégiale*, vol. 10, 4, mai 1997, p. 17-21.

- Élaborer et valider des stratégies de révision de copie pour les élèves faibles dans la maîtrise du code linguistique.
- Élaborer et valider des outils pour favoriser l'appropriation du langage et de l'esprit de la nouvelle grammaire avec ceux de la grammaire traditionnelle.
- Élaborer et valider des approches pédagogiques favorisant l'autonomie.
- Élaborer et valider des approches pédagogiques en vue d'augmenter les compétences en lecture, particulièrement en ce qui a trait à la logique et à l'abstraction.
- Analyser l'efficacité des moyens d'aide en français mis en place et dégager les points forts et les points faibles.
- Étudier les effets de l'utilisation des TIC sur la maîtrise de la langue.
- Expérimenter des modèles pédagogiques pour une intervention efficace auprès des allophones.

L'intégration des élèves immigrants : la promotion de l'égalité des chances, la maîtrise du français comme langue commune de la vie publique et l'éducation à la citoyenneté démocratique dans un contexte pluraliste

Contexte

À l'automne 1998, le ministère de l'Éducation a rendu publique la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle. Cette politique s'inspire de toutes les réflexions et orientations des quinze dernières années et aussi des recommandations de la Commission des États généraux sur l'éducation (1996). Elle touche tous les ordres d'enseignement (primaire, secondaire, collégial et universitaire) et précise les axes d'intervention propres à guider les communautés éducatives afin de favoriser l'intégration des élèves immigrants.

Trois grands principes d'action s'y trouvent : la promotion de l'égalité des chances, la maîtrise du français comme langue commune de la vie publique et l'éducation à la citoyenneté démocratique dans un contexte pluraliste.

Le ministère de l'Éducation propose des orientations ou des repères sur lesquels peuvent s'appuyer les établissements d'enseignement afin de mettre en œuvre des pratiques liées à l'intégration scolaire et à l'éducation interculturelle. Parmi les orientations de la Politique qui sont axées sur l'éducation interculturelle, quelques-unes touchent particulièrement la problématique de l'apprentissage, la maîtrise et la valorisation de la langue française, l'adaptation des pratiques pédagogiques utilisées avec l'ensemble des élèves, la formation interculturelle du personnel des établissements scolaires et la représentation de la diversité ethnoculturelle au sein de ce même personnel.

Dans le contexte de la mise en œuvre de la Politique et de ses grandes orientations, et compte tenu du fait que l'éducation interculturelle concerne tous les élèves, les pratiques pédagogiques doivent être ajustées à cette nouvelle dimension. La Direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Éducation a confié au Service interculturel collégial le mandat de préparer une synthèse de la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle et de tracer des balises pour l'instauration d'une politique dans chaque établissement (Gaudet et Loslier [1999]). Ces balises fournissent des pistes pour la recherche orientée.

Les besoins de recherche

- Élaborer et valider un outil de connaissance des élèves immigrants nouvellement arrivés au Québec.
- Déterminer les outils de dépistage des élèves immigrants nouvellement arrivés au Québec qui sont en situation de retard scolaire important.
- Élaborer et valider des stratégies d'aide à l'apprentissage pour les élèves nouvellement arrivés et à risque sur le plan scolaire.

- Étudier les problèmes d'apprentissage de la langue française chez les élèves allophones du collégial, cerner les pistes d'intervention à cet égard, élaborer et valider des outils pour les aider dans cet apprentissage.
- Évaluer les programmes de formation destinés à préparer les enseignants et les enseignantes à la gestion de la pluriethnicité dans leur classe.
- Élaborer et valider des approches pédagogiques qui tiennent compte de la problématique interculturelle et de l'éducation à la citoyenneté et qui s'adressent à l'ensemble des élèves du réseau collégial, quelle que soit leur origine ethnique ou culturelle, qu'ils et elles côtoient quotidiennement ou non la pluriethnicité.

Références :

GAUDET, Édith et Sylvie LOSLIER (1999). *Une politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*, Collège Ahuntsic et Collège Édouard-Montpetit, Québec, 26 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (1995-1996). *Rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires*, Commission des États généraux sur l'éducation, Québec.

ANNEXE 2

GUIDE D'ÉVALUATION

À titre indicatif et sans qu'il soit nécessaire de répondre à chaque question dans la présentation du projet de recherche, voici un guide pour vous aider à en faire l'évaluation.

DÉFINITION DU PROBLÈME

Définir les termes.

- a) Le sens des termes utilisés est-il précisé?
- b) La définition des termes correspond-elle aux éléments spécifiés?
- c) Les définitions sont-elles assez précises pour circonscrire le problème?

Circonscrire le problème

- a) Les théories ou les postulats sur lesquels repose l'objet de la recherche sont-ils précisés?
- b) Le lien qui existe entre le problème et les théories de l'éducation est-il décrit?
- c) Le problème est-il suffisamment circonscrit pour permettre à la chercheuse ou au chercheur de le résoudre?

Montrer l'importance du problème

- a) Les retombées du projet sont-elles mises en évidence?
- b) Les effets que la solution du problème peut avoir sur les pratiques pédagogiques sont-ils exprimés?

ÉTAT DE LA QUESTION

- a) Les recherches qui ont un lien avec le projet sont-elles rapportées?
- b) Est-il fait mention des résultats de ces recherches et des méthodes adoptées?
- c) Les ouvrages de référence sont-ils suffisamment analysés pour pouvoir juger de leur pertinence?

d) L'état de la question est-il lié à la définition du problème?

OBJECTIFS ET HYPOTHÈSES DE LA RECHERCHE

a) L'énoncé des objectifs permet-il de vérifier s'ils seront atteints?

b) Les objectifs recouvrent-ils l'objet de la recherche?

c) Les objectifs sont-ils liés au problème et aux variables définis?

d) Les hypothèses sont-elles énoncées en des termes clairs et précis?

CALENDRIER

a) Les activités ou les étapes de réalisation sont-elles précisées?

b) Les activités ou les étapes de réalisation correspondent-elles aux objectifs poursuivis?

c) Les opérations inhérentes à la recherche ont-elles été systématisées?

d) Les ressources financières demandées sont-elles pertinentes? Tiennent-elles compte des activités ou des étapes de réalisation prévues?

EXPÉRIMENTATION

HYPOTHÈSES

- a) Les hypothèses sont-elles formulées?
- b) Les hypothèses correspondent-elles à la définition du problème?
- c) La formulation des hypothèses permet-elle d'amorcer le processus de vérification?

SCHÉMA EXPÉRIMENTAL

- a) Le schéma expérimental est-il défini?
- b) Le schéma expérimental précise-t-il la structure et les étapes de l'expérimentation?
- c) Le schéma expérimental permet-il d'éviter tout biais ou toute contamination des données?
- d) Le schéma expérimental précise-t-il la taille, la nature et le mode d'échantillonnage des groupes cibles?

INSTRUMENTS DE MESURE

- a) Les instruments de mesure sont-ils décrits?
- b) Les principaux éléments de la version définitive des instruments de mesure sont-ils mentionnés?
- c) Le moment où seront utilisés les instruments de mesure est-il indiqué?
- d) Le plan d'élaboration des instruments de mesure et les moyens mis en œuvre pour s'assurer de leur qualité docimologique sont-ils spécifiés?

ANALYSE DES RÉSULTATS

- a) La séquence et la nature de l'analyse des données sont-elles précisées?
- b) Est-il prévu de recourir à l'informatique pour analyser des données?

ÉVALUATION

CRITÈRES

- a) Les critères à adopter sont-ils déterminés?
- b) Les critères retenus correspondent-ils à la définition du problème?
- c) Les critères les plus importants sont-ils liés aux objectifs de la démarche éducative ou aux résultats escomptés?

DÉCISIONS

- a) Les décisions pouvant découler du processus d'évaluation sont-elles spécifiées?
- b) La démarche de recherche est-elle orientée vers les décisions?

MODÈLE D'ÉVALUATION

- a) Le modèle d'évaluation est-il présenté?
- b) Le type des instruments de mesure utilisés est-il précisé?
- c) Le choix des instruments de mesure est-il justifié?

- d) Le plan d'élaboration des instruments et les moyens à mettre en œuvre pour en assurer la qualité docimologique sont-ils décrits?
- e) Est-il fait mention des éléments qui se trouveront dans la version définitive des instruments de mesure?
- f) La procédure à suivre pour collecter des données est-elle précisée?

ANALYSE DES RÉSULTATS

- a) La séquence et la nature de l'analyse des résultats sont-elles précisées?
- b) Est-il prévu de recourir à l'informatique pour analyser des résultats? Si oui, quel logiciel sera utilisé?
- c) Les méthodes d'analyse qualitative retenues permettent-elles de tirer des conclusions fiables? Sont-elles bien décrites?

RECHERCHE-ACTION

MÉTHODE

- a) La méthode retenue pour mener la recherche est-elle précisée?

INSTRUMENTS DE MESURE

- a) Les instruments de mesure sont-ils spécifiés?
- b) Le moment où seront utilisés les instruments de mesure est-il indiqué?
- c) Le plan d'élaboration des instruments de mesure et les moyens à mettre en œuvre pour en assurer la qualité docimologique sont-ils décrits?

ANALYSE DES RÉSULTATS

- a) La séquence et la nature de l'analyse des données sont-elles précisées?
- b) Est-il prévu de recourir à l'informatique pour analyser des données?
- c) Les méthodes d'analyse qualitative retenues permettent-elles de tirer des conclusions fiables?
Sont-elles bien décrites?

ANNEXE 3

FICHES D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS (A ET B)

**FICHE D'ÉVALUATION A
(APO ET TIC)**

ÉTABLISSEMENT
D'ENSEIGNEMENT
COLLÉGIAL

AUTEURES
ET AUTEURS

TITRE

CRITÈRES

BARÈME

1 Qualité du projet*

1.1	Contribution à l'avancement des connaissances dans le monde des APO et des TIC	/10
1.2	Pertinence de l'utilisation de l'informatique au regard des approches pédagogiques et du matériel didactique existants	/10
1.3	Pertinence des objectifs de la recherche	/10
1.4	Pertinence de la méthode utilisée	/20
1.5	Cohérence du calendrier et réalisme des demandes budgétaires	/ 5
		<hr/>
		/55

* Une note inférieure à 33 rend le projet non admissible.

Remarques

2 Aptitudes des chercheuses et chercheurs

2.1	Formation	/ 5
2.2	Expérience pertinente dans le domaine de la recherche, de l'enseignement ou de l'intervention pédagogique	/ 5
2.3	Publications, communications et productions informatiques	/ 5
		/15

Remarques

3 Pertinence du projet pour l'établissement d'enseignement collégial* /10

- Importance du lien existant entre le projet et les orientations de développement pédagogique de l'établissement ou les priorités de la Commission des études.
- Caractère novateur du projet pour l'établissement.
- Importance (nombre, particularités, etc.) des groupes touchés par les retombées du projet.
- Possibilités de transférer des résultats à d'autres disciplines et à d'autres départements.
- Autres retombées du projet pour l'établissement en ce qui a trait aux études antérieures faites sur le même sujet.
- Possibilités d'appliquer des résultats du projet à même les ressources de l'établissement.

*** Si la somme des notes obtenues pour les critères 3 et 4 est inférieure à 18 sur 30, le projet devient non admissible.**

Remarques

4 Contribution du projet au développement de l'enseignement collégial*

/20

- Importance du lien existant entre le projet et les préoccupations pédagogiques des établissements d'enseignement collégial.
- Caractère novateur du projet pour l'ensemble des établissements.
- Importance (nombre, particularités, etc.) des groupes touchés par les retombées du projet.
- Possibilités de transférer des résultats à d'autres établissements et à d'autres groupes cibles¹².
- Importance ou urgence du problème à l'étude.
- Autres retombées du projet pour les établissements en ce qui a trait aux études antérieures faites sur le même sujet.
- Importance du lien existant entre le projet et les orientations d'un comité pédagogique ou d'une association pédagogique à l'échelle du Québec.

*** Si la somme des notes obtenues pour les critères 3 et 4 est inférieure à 18 sur 30, le projet devient non admissible.**

Remarques

Remarques sur les demandes budgétaires

Remarques d'ordre général

PROJET RETENU _____ **PROJET NON RETENU** _____

Résultat obtenu /100

12. Les projets dont la réalisation touche plus d'un établissement d'enseignement collégial devraient engendrer de plus grandes retombées, et les possibilités de transférer des résultats à d'autres établissements et à d'autres groupes cibles devraient être accrues. Une attention particulière leur sera accordée.

FICHE D'ÉVALUATION B

ÉTABLISSEMENT
D'ENSEIGNEMENT
COLLÉGIAL

AUTEURES
ET AUTEURS

TITRE

CRITÈRES

BARÈME

1 Qualité du projet*

- | | |
|--|-----|
| 1.1 Problème clairement posé et état de la question | /10 |
| 1.2 Pertinence de la bibliographie | / 5 |
| 1.3 Pertinence des objectifs de la recherche | /10 |
| 1.4 Pertinence de la méthode utilisée | /15 |
| 1.5 Pertinence des instruments de mesure choisis ou du plan d'élaboration de ceux-ci | /10 |
| 1.6 Cohérence du calendrier et réalisme des demandes budgétaires | / 5 |

/55

*** Une note inférieure à 33 rend le projet non admissible.**

Remarques

2 Aptitudes des chercheuses et chercheurs

2.1	Formation	/ 5
2.2	Expérience pertinente dans le domaine de la recherche, de l'enseignement ou de l'intervention pédagogique	/ 5
2.3	Publications, communications et productions informatiques	/ 5
		/55

Remarques

3 Pertinence du projet pour l'établissement d'enseignement collégial* /10

- Importance du lien existant entre le projet et les orientations de développement pédagogique de l'établissement ou les priorités de la Commission des études.
- Caractère novateur du projet pour l'établissement.
- Importance (nombre, particularités, etc.) des groupes touchés par les retombées du projet.
- Possibilités de transférer des résultats à d'autres disciplines et à d'autres départements.
- Autres retombées du projet pour l'établissement en ce qui a trait aux études antérieures faites sur le même sujet.
- Possibilités d'appliquer des résultats du projet à même les ressources de l'établissement.

*** Si la somme des notes obtenues pour les critères 3 et 4 est inférieure à 18 sur 30, le projet devient non admissible.**

Remarques

4 Contribution du projet au développement de l'enseignement collégial* /20

- Importance du lien existant entre le projet et les préoccupations pédagogiques des établissements d'enseignement collégial.
- Caractère novateur du projet pour l'ensemble des établissements.
- Importance (nombre, particularités, etc.) des groupes touchés par les retombées du projet.
- Possibilités de transférer des résultats à d'autres établissements et à d'autres groupes cibles¹³.
- Importance ou urgence du problème à l'étude.
- Autres retombées pour les établissements en ce qui a trait aux études antérieures faites sur le même sujet.
- Importance du lien existant entre le projet et les orientations d'un comité pédagogique ou d'une association pédagogique à l'échelle du Québec.

*** Si la somme des notes obtenues pour les critères 3 et 4 est inférieure à 18 sur 30, le projet devient non admissible.**

Remarques

Remarques sur les demandes budgétaires

Remarques d'ordre général

PROJET RETENU _____ **PROJET NON RETENU** _____

Résultat obtenu /100

13. Les projets dont la réalisation touche plus d'un établissement d'enseignement collégial devraient engendrer de plus grandes retombées, et les possibilités de transférer des résultats à d'autres établissements et à d'autres groupes cibles devraient être accrues. Une attention particulière leur sera accordée.

ANNEXE 4

PROTOCOLE RELATIF À L'ACCEPTATION D'UNE SUBVENTION

PROTOCOLE RELATIF À L'ACCEPTATION D'UNE SUBVENTION

Titre du projet _____
Chercheurs _____
Établissement
d'enseignement collégial _____
Code de projet _____
Année d'attribution
du projet _____
Subvention totale (dégagement et fonctionnement) accordée par le PAREA à votre
établissement pour 2002-2003 _____

Section à remplir par les établissements d'enseignement collégial

	A	B		C
Noms des chercheuses et des chercheurs	Dégagement accordé par l'établissement (ETC)	Dégagement subventionné¹ (ETC)		Dégagement total accordé² (ETC)
	%	%	\$	%
TOTAL				

- Il s'agit du dégagement pour lequel une subvention a été obtenue du ministère de l'Éducation en vertu du PAREA ou encore en vertu du programme commun du MRST, du MEQ et du Fonds FCAR pour le dégagement des chercheurs et des chercheuses des établissements d'enseignement collégial. Le montant correspond à **la subvention accordée** et non au salaire de la chercheuse ou du chercheur remplacé.
- Le dégagement total (C) doit correspondre à la somme, exprimée en pourcentage, du dégagement accordé par l'établissement (A) et du dégagement subventionné (B).

L'acceptation d'une subvention suppose que l'établissement d'enseignement collégial bénéficiaire et les chercheuses et chercheurs s'engagent à faire les activités décrites dans la demande de subvention pour 2002-2003 selon les dégagements autorisés et se conforment aux conditions énumérées ci-après :

1. Les chercheuses et chercheurs effectueront les travaux de recherche dont les conditions et le contenu sont décrits dans le projet présenté par l'établissement d'enseignement collégial et retenu aux fins de subventions par la Direction des programmes d'études et de la recherche (DPER) de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER).
2. Pour les projets d'une durée supérieure à un an, l'établissement d'enseignement collégial veillera à ce que soit remis à la Direction des programmes d'études et de la recherche un rapport d'étape au plus tard le **15 mars** de chaque année, sauf l'année au cours de laquelle prend fin la subvention.
3. Au terme de la recherche, soit le **30 juin 20____**, l'établissement d'enseignement collégial remettra à la Direction des programmes d'études et de la recherche un exemplaire du matériel et des documents produits, incluant le rapport final et un article pour diffusion.
4. L'établissement d'enseignement collégial et les chercheuses et chercheurs assument la responsabilité du contenu des documents visés à l'article 3.
5. Par la présente, les chercheuses et chercheurs cèdent à l'établissement d'enseignement collégial, sans limite territoriale et sans redevance aucune, le droit exclusif de reproduire, de traduire et de publier le matériel ou les documents produits au terme de la recherche.
6. L'établissement d'enseignement collégial autorise le ou la ministre de l'Éducation, sans limite territoriale et sans redevance aucune, à reproduire et à traduire le matériel ou les documents produits au terme de la recherche, et ce, à des fins éducatives, gouvernementales ou de recherche.
7. L'établissement d'enseignement collégial cède au ou à la ministre de l'Éducation le droit non exclusif d'autoriser les établissements d'enseignement collégial du Québec à reproduire les documents ou les résultats publiés au terme de la recherche en vue d'exercer leurs fonctions.
8. Si une maison d'édition souhaite conclure une entente quant à l'édition de matériel ou de documents produits au terme de la recherche, l'établissement d'enseignement collégial ou les chercheuses et chercheurs en cause devront s'assurer d'obtenir l'approbation du ou de la ministre de l'Éducation avant la signature d'une telle entente et devront informer la maison d'édition de la signature du présent protocole.
9. Au générique de chacun des documents visés à l'article 3 ou dans les communications ou publications portant sur la présente recherche, il sera fait mention qu'une subvention a été versée dans le cadre du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage du ministère de l'Éducation, ainsi que du nom de l'établissement d'enseignement collégial et de celui des auteures et auteurs de la recherche.
10. Les accidents, pertes ou dommages qui pourraient survenir au cours de la recherche faisant l'objet de la présente subvention n'engagent en rien la responsabilité du Ministère, cette responsabilité étant déjà assumée par l'établissement d'enseignement collégial (assurance tous risques).

11. L'établissement d'enseignement collégial devra **prévenir la personne responsable** du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage **de toute modification** apportée à l'affectation du personnel de recherche.
12. Les chercheuses et chercheurs de même que l'établissement d'enseignement collégial devront prévenir, par écrit et dans les plus brefs délais, la personne responsable du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage de **tout changement important apporté aux objectifs du projet ou au calendrier de ses activités ou encore de toute situation pouvant entraver sérieusement le déroulement de la recherche.**
13. L'établissement subventionné doit produire un **rapport financier** concernant l'utilisation de la subvention, signé par la directrice ou le directeur des études et par les chercheuses et chercheurs. Le rapport doit être remis au plus tard le **15 septembre** suivant l'année d'attribution de la subvention. Il rend compte des **dépenses faites au 30 juin** et à la date de production du rapport financier de même que des dépenses à venir, s'il y a lieu.
14. Les chercheuses et chercheurs de même que l'établissement d'enseignement collégial s'engagent à respecter les règles de déontologie en vigueur.

Advenant un désaccord de la part de l'établissement d'enseignement collégial ou des chercheuses et chercheurs au sujet du présent protocole, le désaccord devra être signalé par écrit à la Direction des programmes d'études et de la recherche dans les plus brefs délais.

Directrice générale ou directeur général

Date

Directrice ou directeur des études
ou directrice ou directeur des services
aux élèves

Date

Chercheuses et chercheurs

Date

ANNEXE AU PROTOCOLE DU PAREA

CESSION DE DROITS D'AUTEUR

Je, soussignée
ou soussigné,

cède, par la présente, au _____,
(nom de l'établissement d'enseignement collégial)

définitivement et sans restriction ni limite territoriale, le droit de reproduire, de traduire, de distribuer et de diffuser les documents publiés ou le matériel produit au terme de la recherche. Ce droit est cédé d'une manière exclusive à l'établissement d'enseignement collégial et est transférable par ce dernier au ministère de l'Éducation et à d'autres spécialistes de l'édition.

La personne soussignée garantit à l'établissement d'enseignement collégial qu'elle est bien titulaire des droits qu'elle lui cède.

Chercheuses et chercheurs

Date

ANNEXE 5

**GUIDE DE RÉDACTION
DU RAPPORT D'ÉTAPE**

Les chercheuses et chercheurs sont tenus de présenter, en **deux** exemplaires, leur rapport d'étape en respectant chacune des rubriques qui suivent :

Titre : _____

Chercheuses et chercheurs : _____

Établissement : _____

Début : _____ 20____
 (mois)

Fin : _____ 20____
 (mois)

Objectifs : Faire le point sur chacun des objectifs de la recherche énoncés dans la demande de subvention initiale. Exposer les motifs justifiant toute modification importante apportée à cet égard. (**Maximum : deux pages**)

Méthode : Faire le point sur les méthodes, les démarches et les instruments de mesure retenus et sur les groupes ou corpus que vise la recherche. Lorsque la nature de celle-ci le justifie, les chercheuses et chercheurs préciseront si les groupes cibles ont bien les caractéristiques et la taille prévues, si le corpus ou le matériel sur lequel repose la recherche a pu être obtenu et si les instruments de mesure ont la nature et les qualités métriques énoncées dans la demande de subvention initiale.

Exposer les motifs justifiant toute modification importante apportée à cet égard. Si l'utilisation de nouveaux instruments de mesure est prévue, fournir les renseignements sur leurs qualités métriques. (**Maximum : trois pages**)

Activités et calendrier : Faire le point sur chacune des activités prévues dans la demande de subvention pour l'année en question. Exposer les motifs justifiant toute modification apportée à cet égard.

S'il y a lieu, préciser les modifications apportées au projet initial selon les conditions d'attribution de la subvention ou selon les réponses aux remarques et les suggestions du comité d'évaluation.
(Maximum : trois pages)

**Ressources humaines
et financières :**

Exposer les motifs justifiant toute modification importante apportée au dégageant des ressources humaines et à la distribution des ressources financières. Une modification à la demande de subvention pour l'année à venir devra être justifiée de façon détaillée. **(Maximum : deux pages)**

**Publications
et communications :**

Fournir la liste des publications et des communications liées aux travaux accomplis, s'il y a lieu.

Autres commentaires :

Fournir tout autre renseignement pouvant aider à analyser la demande de subvention.

**Appréciation
de la directrice ou
du directeur des études :**

La directrice ou le directeur des études doit **fournir son appréciation** au regard du déroulement du projet et **signer le rapport d'étape**.

**Signature des chercheuses
et chercheurs :**

Les chercheuses et chercheurs signent le rapport d'étape.

ANNEXE 6

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2002-2003**

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2002-2003

- . Joindre au présent formulaire le mémoire rédigé conformément aux exigences du programme.
- . Le guide Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA) 2002-2003 fournit les modalités et les règlements relatifs à ce programme ainsi que les renseignements sur la préparation d'une demande de subvention et sur la rédaction du mémoire. On doit consulter le guide avant de remplir le formulaire et de rédiger le mémoire.
- . Le nombre de caractères au pouce et la mise en pages des documents sont laissés à la discrétion des chercheuses et chercheurs, **mais** leur présentation doit être **claire et suffisamment aérée** de manière à en faciliter la lecture.
- . Le présent formulaire, ainsi que le mémoire qui l'accompagne, doivent être fournis en sept exemplaires, sous format papier, imprimé recto verso, incluant les originaux.
- . Le mémoire ne doit pas excéder quinze pages, incluant les annexes. Toute page additionnelle sera retirée du dossier.
- . Le formulaire est disponible en format PDF et en fichier excel sur le site du Ministère dans le réseau Internet à l'adresse suivante : <http://www.meq.gouv.qc.ca/college>.
Il ne peut pas être retourné par courrier électronique ou par télécopie.

TITRE DU PROJET ET RENSEIGNEMENTS SUR LES CHERCHEUSES ET LES CHERCHEURS

Titre du projet (50 caractères maximum incluant les espaces) :

Chercheuses et chercheurs :

Nom	Prénom	Nom	Prénom
_____	_____	_____	_____
Nom	Prénom	Nom	Prénom
_____	_____	_____	_____
Nom	Prénom	Nom	Prénom
_____	_____	_____	_____

Collège principal :

Autres collèges (s'il y a lieu) :

Collège 1	Collège 2	Collège 3
_____	_____	_____

Durée totale du projet : _____ ans

DESCRIPTION DU PROJET

1 Votre projet a-t-il été soumis à un autre programme de subvention pour le même exercice financier? Oui () Non ()

1.1 Si oui, veuillez préciser le nom du programme

1.2 Si oui, veuillez préciser le nom de l'organisme

2 Votre projet est-il intégré dans un autre projet ou dans un programme soumis à un autre programme de subvention? Oui () Non ()

2.1 Si oui, veuillez préciser le nom du programme de subvention

2.2 Si oui, veuillez préciser le nom de l'organisme

2.3 Si oui, veuillez préciser la place de votre projet et montrer que la subvention demandée se rapporte uniquement au projet de recherche soumis.

3 Ce projet fait-il l'objet, en tout ou en partie, d'un mémoire de maîtrise? Oui () Non ()

3.1 Si oui, de quelle université?

4 Ce projet fait-il l'objet, en tout ou en partie, d'une thèse de doctorat? Oui () Non ()

4.1 Si oui, de quelle université?

5 En vous référant à la section 3 de la brochure (p. 4 à 8), veuillez indiquer le **principal champ d'application** dans lequel s'inscrit votre projet :

5.1 La recherche sur l'enseignement ()

5.2 La recherche sur l'apprentissage ()

5.3 La recherche sur le milieu scolaire ()

5.4 La recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur et des technologies de l'information et de la communication ()

6 Votre projet s'inscrit dans la catégorie (section 2 de la brochure, p. 2) :

recherche d'ordre général ()

recherche orientée ()

7 Votre projet vise-t-il l'élaboration de matériel didactique informatisé?

Oui ()

Non ()

8 Votre projet est-il particulier à une discipline ou à un programme?

Oui ()

Non ()

Si oui, veuillez préciser :

discipline : _____

programme _____

9 Veuillez fournir les principaux descripteurs (mots clés) liés à votre projet

(par ordre d'importance) :

1 _____

2 _____

3 _____

4 _____

RÉSUMÉ

10 Veuillez décrire de façon claire et concise les objectifs et la méthode de votre recherche. Ce résumé sera retenu aux fins de diffusion dans le réseau collégial. Les chercheuses et chercheurs des collèges anglophones sont priés de fournir une version française et une version anglaise de leur résumé. Les chercheuses et chercheurs sont tenus d'aviser la Direction des programmes d'études et de la recherche de toute modification apportée à ce résumé ou au titre du projet. (**MAXIMUM** : 15 lignes).

IDENTITÉ DES CHERCHEUSES OU DES CHERCHEURS *

11 Chercheuse ou chercheur du projet

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____
(tel que le stipule le contrat)

Statut : _____

Sexe : F () M ()

Département ou service : _____

Numéro de téléphone de l'établissement d'enseignement collégial : _____ Poste : _____

Télécopieur : _____

Numéro de téléphone personnel : _____

Adresse électronique : _____

Depuis combien d'années travaillez-vous dans un établissement d'enseignement collégial? _____

Scolarité et diplômes	Année d'obtention	Discipline	Établissement
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Décrivez les fonctions assumées conformément au projet et justifiez votre demande de dégage-ment.**

*Les enseignantes et enseignants chargés de cours ne sont pas admissibles au programme.

**Pour les membres du personnel des cégeps, il s'agit de la demande de dégage-ment adressée à leur établissement.

11 (suite)

Expérience pertinente : décrivez votre expérience d'enseignement, de consultation, d'intervention, de recherche ou une autre expérience en rapport avec le projet.

11 (suite)

Publications et communications : fournissez une liste de vos publications et communications, s'il y a lieu. Veuillez en fournir la référence complète, incluant les noms de vos collaboratrices et collaborateurs.

12 Autres chercheuses ou chercheurs

(Photocopier cette page, au besoin, selon le nombre de chercheuses ou de chercheurs)

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____
(tel que le stipule le contrat d'engagement du collègue)

Statut : _____

Sexe : F () M ()

Département ou service : _____

Numéro de téléphone du collègue : _____ Poste

Numéro de télécopieur : _____ téléphonique : _____

Numéro de téléphone personnel : _____

Adresse électronique : _____

Depuis combien d'années travaillez-vous dans un collègue? _____

Scolarité et diplômes	Année d'obtention	Discipline	Établissement
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Décrivez les fonctions assumées conformément au projet et justifiez votre demande de dégage ment.*

*Pour les membres du personnel des cégeps, il s'agit de la demande de dégage ment adressée à leur établissement.

12 (suite)

Expérience pertinente : décrivez votre expérience d'enseignement, de consultation, d'intervention, de recherche ou une autre expérience en rapport avec le projet.

12 (suite)

Publications et communications : fournissez une liste de vos publications et communications, s'il y a lieu. Veuillez en fournir la référence complète, incluant les noms de vos collaboratrices et collaborateurs.

Les prévisions budgétaires doivent être décrites pour chacune des années, et ce, pour la durée totale du projet (brochure, p. 17 à 20). Veuillez donc photocopier cette page, au besoin, selon le nombre d'années annoncées.

13 Chercheuses et chercheurs

Dégagement des enseignantes et enseignants

Nom	Prénom	Collège	% de déga- gement*	=	\$**
_____	_____	_____	_____	=	_____
_____	_____	_____	_____	=	_____
_____	_____	_____	_____	=	_____
_____	_____	_____	_____	=	_____
_____	_____	_____	_____	=	_____
_____	_____	_____	_____	=	_____
			Total :	=	_____

Dégagement et salaire des autres chercheuses et chercheurs (PNE)

Nom	Prénom	Collège	% de déga- gement*	=	\$**
_____	_____	_____	_____	=	_____
_____	_____	_____	_____	=	_____
_____	_____	_____	_____	=	_____
_____	_____	_____	_____	=	_____
			Total :	=	_____

* Il s'agit de la demande de dégageement adressée à leur établissement.

** Fournir le coût de remplacement (i.e. salaire de la remplaçante ou du remplaçant, incluant les avantages sociaux) et non le salaire de la chercheuse ou du chercheur.

15 Services et déplacements des personnes-ressources*						
Nom	Prénom	Statut*	Profession ou titre	Tarif horaire	N ^{bre} d'heures consacrées au projet	Dépenses prévues
				Total :		_____
						(Maximum : 3 500 \$)
*Consultante et consultant en informatique		CI	Consultante et consultant en recherche			CR
Technicienne et technicien		TE	Élève			EL
Secrétaire		SE	Autre (précisez) :			
<p>Veillez justifier les sommes demandées pour les services des personnes-ressources.</p>						

*Ne peuvent être rémunérés à ce titre, les directrices et directeurs de thèse qui dirigent les travaux des chercheuses et chercheurs que touche la présente demande de subvention. Les frais de déplacements de la personne-ressource et les déplacements de la chercheuse ou du chercheur pour la consulter doivent être indiqués sous cette rubrique.

16 Frais de déplacement des chercheuses et chercheurs dans le cas d'une collaboration entre collègues (veuillez noter que les frais de déplacement liés à la consultation des personnes-ressources doivent être indiqués au point 15).

Veuillez justifier (but des déplacements, destination, dépenses prévues).

Total : _____ \$
(Maximum : 500 \$)

17 Autres frais

(Veuillez justifier.)

Total : _____ \$

18 Diffusion des résultat (maximum : 3 000 \$)

Production et impression du rapport final en 12 exemplaires _____ \$

(Maximum : 300 \$)

Production d'un article _____ \$

La production d'un rapport final et d'un article est obligatoire. Les chercheuses et chercheurs sont invités à diffuser leur démarche et leur résultat de recherche par d'autres moyens.

Aussi, les frais de déplacement et de séjour pour les activités suivantes sont aussi couverts par la subvention :

— le colloque de l'ARC _____ \$

— le colloque de l'APOP _____ \$

— le colloque de l'AQPC _____ \$

— l'invitation d'un collègue pour une session de perfectionnement de son personnel _____ \$

Total _____ \$

TOTAL GLOBAL DE LA SUBVENTION

	Subvention demandée	Contribution de l'établissement ETC
2002-2003	_____	_____
2003-2004	_____	_____
2004-2005	_____	_____
TOTAL	_____	_____

SIGNATURES

Par la présente, j'affirme que le contenu du projet, la méthode de recherche qui y est utilisée, le calendrier établi, de même que les ressources demandées m'agrément; j'approuve également le déroulement du projet au collège _____ entre le 1^{er} septembre 20 ____ et le 30 juin 20 ____.

J'ai pris connaissance du protocole relatif à l'acceptation d'une subvention.

J'atteste que les renseignements fournis sont exacts et complets.

Je m'engage à faire respecter les règles déontologiques en vigueur.

Directrice générale ou directeur général

Date

Directrice ou directeur des études

Date

ou

Directrice ou directeur des services aux élèves

Date

J'ai pris connaissance du protocole relatif à l'acceptation d'une subvention en vertu du PAREA et de tous les détails relatifs à la présentation d'un projet.

J'atteste que les renseignements fournis sont exacts et complets.

Je m'engage à respecter les règles déontologiques en vigueur.

Chercheuses et chercheurs

Date

ANNEXE 7
FORMULAIRE DE RAPPORT FINANCIER

Titre du projet	_____		
Chercheur responsable	_____		
Établissement	_____		
Code du projet	_____		
Année de la subvention	_____		
Date de fin du projet	_____		
<u>Revenus disponibles</u>			
	Programme PAREA :	Dégagement	_____ \$
		Fonctionnement	_____ \$
	Établissement :	Dégagement	_____ \$
		Fonctionnement	_____ \$
	Fonds FCAR :	Dégagement	_____ \$
	<u>Total des revenus (A)</u>		_____ \$
<u>Dépenses</u>			
Fonctionnement			
	➤ Services et déplacements des personnes ressources		
	➤ Frais de déplacements des chercheuses et des chercheurs		
	➤ Autre frais		
	➤ Frais de diffusion		
	<u>Total des dépenses de fonctionnement (B)</u>		_____ \$
<u>Dégagement</u>			
(Salaire et avantages sociaux des remplaçantes et des remplaçants)			
<u>Noms</u>		<u>Salaire</u>	
➤ _____		_____	\$
➤ _____		_____	\$
➤ _____		_____	\$
➤ _____		_____	\$
	<u>Total des salaires (C)</u>		_____ \$
	(D) Solde : A-(B+C)		_____ \$
Je déclare que les renseignements fournis dans ce rapport sont exacts et fidèles à la réalité.			
Directrice ou directeur des études : _____		Date : _____	
Chercheuses ou chercheurs : _____		Date : _____	
_____		Date : _____	
_____		Date : _____	

